



MAIRIE DE MARCHÉVILLE

2 Place de l'Eglise (28120)

☎ : 02.37.24.52.36

✉ : commune-de-marcheville@orange.fr

Arrêté n°2/2026

Site internet : www.marcheville28.fr

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE ET REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PLACE DE L'EGLISE, GRANDE RUE (DE LA MAIRIE JUSQU'A LA MARE)

Vu la loi n° 83.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213.1, L.2213.2, L.2212.2, L.2131.1,

Vu l'article R610.5 du Code Pénal,

Vu le Code de la Route et notamment le chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 4 des parties législative et réglementaire relatif aux pouvoirs de police de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'organisation du marché local par la commune de Marchéville **le Samedi 17 octobre 2026 de 7 h 00 à 18 h 00.**

A R R E T E

ARTICLE 1 – Les rues suivantes seront fermées :

- la Place de l'Eglise
- Grande Rue (de la Mairie jusqu'à la mare)

le Samedi 17 octobre 2026 de 7 h 00 à 18 h 00 à l'occasion du marché local organisé par la commune de Marchéville.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en mairie, par affichage sur les barrières installées place de l'Eglise, Grande Rue (de la mairie jusqu'à la mare).

ARTICLE 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché

- Madame le Maire de Marchéville

Fait à Marchéville, le 12 octobre 2026



Le Maire,
Sylviane Huvet